AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_59-DE Regu le 09/07/2015

PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD

Réseau d'assainissement hameau d'altitude

Entre la Commune de La Salle Les Alpes représentée par son 2^{ème} adjoint délégué aux budgets et aux finances, M. Gilles PERLI,

Et la Communauté de Communes du Briançonnais représentée par son Vice Président délégué à l'assainissement, M. Jean Pierre SEVREZ,

Exposé:

Le 1^{er} janvier 2004, la compétence « assainissement » était transférée à la Communauté de Communes du Briançonnais.

La Commune de La Salle Les Alpes avait alors engagé les travaux de raccordement des hameaux d'altitude au collecteur d'assainissement de fond de vallée. Les marchés étaient en cours et la Commune a continué à assumer les dépenses jusqu'au transfert effectif des marchés à la Communauté de Communes du Briançonnais.

Il convient de régulariser les sommes ainsi réglées par la Commune et qui auraient dû être prises en charge par la Communauté de Communes du Briançonnais.

Ceci exposé, il convient d'établir la liste des dépenses concernées ainsi qu'il suit et dont copie des factures sont jointes au présent protocole :

Année 2006:

- Etudes Réalisations Internationales pour la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé soit un montant de 4 664.40 € TTC (cf mandat 119/06 du 30.11.2006),
- AD 2 I pour le marché de maitrise d'œuvre, honoraires N° 2 pour un montant de 12 208.75 € TTC (cf mandat 125/06 du 12.12.2006),

Année 2007:

- AD 2 I pour le marché de maitrise d'œuvre, honoraires N° 3 pour un montant de 542.61 € TTC (cf mandat 17/07 du 19.02.2007),
- Marché de travaux ALLAMANNO/BLANCHARD pour un montant de 132 428.65 € TTC (cf mandat 33/07 du 20.03.2007).

Soit un total de 149 844.41 € TTC

Administration Générale & Finances

AR PREFECTURE

005-240500439-20150707-2015_59-DE Regu le 09/07/2015

Il est entendu que:

- la Communauté de Communes du Briançonnais effectuera le remboursement des factures en TTC et émettra un mandat en direction de la Commune de La Salle les Alpes pour la somme de 149 844.41 €,
- la Commune de La Salle Les Alpes restituera à la Communauté de Communes du Briançonnais le FCTVA perçu à ce titre soit la somme de 23 199 € (149 844.41 * 15.482 %).

Fait à La Salle Les Alpes le

Pour la Commune de Briançonnais, La Salle Les Alpes, Pour la Communauté de Communes du

Le Vice Président délégué à l'assainissement

Gilles PERLI

Jean Pierre SEVREZ